



Bruxelles, le 20 décembre 2023

CM 5842/23

Dossier interinstitutionnel:
2023/0444(NLE)

ENER
ECOFIN
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: frederique.lambert@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 7192

Objet: **Procédure écrite exigeant une réponse pour le jeudi 21 décembre 2023 à 16 heures HEC (heure de Bruxelles) par courrier électronique à l'adresse energy@consilium.europa.eu**
Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2022/2576 en ce qui concerne la prolongation de sa période d'application

- Adoption
- Lancement de la procédure écrite

Le Conseil ayant décidé, le 19 décembre 2023, de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour adopter le règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2022/2576 en ce qui concerne la prolongation de sa période d'application, dont le texte figure dans le document **ST 16267/23**.

Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question, à l'exception de celles qui ont déjà été faites lors de la session du Conseil le 19 décembre 2023.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil **au plus tard le 21 décembre 2023 à 16 heures HEC (heure de Bruxelles)** et être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante: energy@consilium.europa.eu.